

AVIS DE COURSE HABITABLES SAISON 2023

COURSE EN EQUIPAGE

Nom de la compétition : CHALLENGE DE MARTIGUES

Dates complètes : du 01/01/2023 au 31/12/2023

Lieu : ETANG DE BERRE

Autorité Organisatrice : CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2020-2024*.
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les RSO quand elles s'appliquent
- 1.6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D, L, R1, R2, R3, R4.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. La régata est ouverte aux bateaux du système à handicap HN – OSIRIS.
- 3.3.
- 3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en le remettant accompagné des frais d'inscription requis, au Cercle de Voile de Martigues, base de Tholon, au plus tard le **28/01/2023**
- 3.5. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence FFVoile 2023,
 - Une autorisation parentale pour les mineurs
 - Si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - Leur carte HN à jour
 - Leur attestation d'assurance à jour

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : **60 €**

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

- Le samedi 21 janvier 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
- Le samedi 28 janvier 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

5.2. Jours de course :

DATE	EPREUVE	COUPE	Lieu mise Dispo	Heure mise dispo
Dimanche- 29/01/2023	L'Hivernale	Challenge Printemps	Martigues	11 H 00
Samedi 25/02/2023	La Chandeleur	Challenge Printemps	Martigues	11 H 00
Dimanche 26/03/2023	La Printanière	Challenge Printemps	Martigues	11 H 00
Dimanche 30/04/2023	Régate du Muguet	Challenge Printemps	Martigues	13 H 00
27/28/29/05/2023	Sortie Frioul	Hors Challenge	Martigues	À déterminer
Samedi 10/06/2023	Solo de la Mer de Berre	Hors Challenge	Martigues	10 h 00
Dimanche 11/06/2023	Tour de la Mer de Berre en équipage	Challenge Printemps	Martigues	10 H 00
Samedi 24/06/2023	Saint Pierre	Challenge Printemps	Martigues	13 H 00
Samedi 02/09/2023	La Duo	Challenge Automne	Martigues	10 H 00
Dimanche 24/09/2023	Les Châtaignes	Challenge Automne	Martigues	13 H 00
Dimanche 15/10/2023	L'Ardéchoise	Challenge Automne	Martigues	11 H 00
Dimanche 05/11/2023	Gontéro 1	Challenge Automne	Martigues	11 H 00
Samedi 09/12/2023	Gontéro 2	Challenge Automne	Martigues	11 H 00

6.

7. **JAUGE**

8.

9.

10. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Envoyées par mail à chaque adhérent du CVM après paiement de la totalité de leur cotisation 2023.
- Envoyées par mail à chaque participant extérieur au CVM après paiement de leur inscription au challenge auprès du secrétariat du CVM.
- Affichées au club house de Ste Anne.

11. **LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours Côtiers ou parcours Construits de type banane à Dog Leg.

12. **SYSTEME DE PENALITE**

12.1.

12.2. **Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2**

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

13. CLASSEMENT

13.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

13.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système Temps sur Distance avec CVL (Coefficient de vent léger)

13.3. Système de classement utilisé : Système de Points à Minima de l'Annexe A,

14. PLACE AU PORT

15. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

16. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

17. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Challenge Général du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Régates Challenge Printemps + Régates Challenge Automne)
- Challenge de Printemps
- Challenge d'Automne
- Solo de la Mer de Berre
- La Duo.

18. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

19. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle de Voile de Martigues
18, Bd Touret de Vallier
13500 Martigues
Tél : 04 42 80 12 94
Mail : club@cvmartigues.net



CHALLENGE DE MARTIGUES 2023

CVM : FICHE D'INSCRIPTION 2023

(A remplir de façon lisible)

Toute fiche incomplète ne sera pas traitée

NOM DU BATEAU : **N° DE VOILE :**

SÉRIE : **CLASSE :**

CLUB : **N° DU CLUB :** **N° DE LIGUE :**

DATE DE VALIDITE DE LA CARTE HN :

	<i>Propriétaire 1</i>	<i>Propriétaire 2</i>	<i>Propriétaire 3</i>
Nom			
Prénom			
N° Licence			
Date Naissance			
Adresse			
Ville			
Code Postal			
Tel :			
Mail			

L'attention des concurrents est attirée sur la règle fondamentale de l'ISAF qui établit que : « il appartient à chaque yacht, sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou courir une course ».

Je soussigné,déclare le bateau apte à naviguer pour la catégorie inscrite au titre de navigation, je m'engage à respecter les règles de course en vigueur et décharge les organisateurs de toutes responsabilités pour tous accidents tant matériels que physiques pouvant survenir au bateau ou à l'équipage, pendant l'épreuve.

MARTIGUES le :

Signature